

- présence de personnel technique 24h/24h.
- de limiter la propagation d'incendie, avec l'installation :
 - de tronçons de gaines de ventilation incombustibles au niveau des traversées de bâtiments ;
 - de clapets coupe-feu sur les gaines de ventilation ;
 - de tronçons de câbles électriques avec un revêtement intumescent ;
 - de bandes transporteuses incombustibles au niveau des traversées des bâtiments.
- d'améliorer les capacités d'extinction :
 - installation de réseaux d'extinction dans les zones inaccessibles (biofiltres) ;
 - réalisation d'une étude de sécurité incendie pour identifier des solutions techniques et organisationnelles à mettre en oeuvre.

Accident

Débordement de matière organique et fuite de biogaz dans un centre de méthanisation

N° 43753 - 17/02/2013 - FRANCE - 44 - ISSE .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43753/>

Le gardien d'un centre de méthanisation observe vers 8 h des débordements intermittents au sommet des 3 cuves de mélange de déchets organiques (matières liquides et solides broyés) en amont de la phase de traitement. Vers 10 h, ces dernières se déforment et menacent de s'effondrer, le contenu des cuves gicle et s'écoule dans les rétentions et le bassin d'orage. Prévenus par des personnes extérieures, les pompiers et la gendarmerie interviennent. Rejoints par le directeur de l'usine en début d'après-midi, l'intervention s'achève vers 15 h avec la mise en sécurité du site. Un élu s'est rendu sur place.

L'accident n'est pas lié au processus de méthanisation, mais à une erreur humaine : les vannes de remplissage d'eau des cuves sont restées ouvertes alors que celles de trop-plein étaient fermées. Le débordement par les événements de trop-plein étant trop faible, les cuves se sont déformées et ont débordé. Le site étant entièrement sur rétention et le gardien ayant fermé la vanne du bassin d'orage, aucune pollution extérieure n'est constatée. Les eaux récupérées seront traitées. Les 3 cuves seront progressivement remplacées (sans impact sur l'activité), le diamètre des événements sera augmenté et l'alarme de niveau haut des cuves sera reportée sur le téléphone d'astreinte. La vanne de trop-plein sera supprimée et l'exploitant définira une procédure de mise en sécurité de l'installation pour les week-ends.

D'autres incidents se produiront sur le site : fuites de digestat sur des cuves en avril 2014 puis en février 2017, rejet de biogaz suite à la déchirure de la membrane du post-digesteur en juillet 2015.

Accident

Rejet d'H₂S par une installation de méthanisation

N° 57198 - 08/04/2021 - FRANCE - 59 - WANNEHAIN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57198/>



Du sulfure d'hydrogène (H₂S) est rejeté dans l'atmosphère au niveau d'un méthaniseur. Vers 20 h, des riverains se plaignent d'une odeur de soufre autour de l'installation. L'alimentation du digesteur est arrêtée. La présence d'H₂S est détectée autour de l'installation pendant 4 jours.

L'exploitant signale qu'une erreur de livraison est à l'origine de l'émission. Un camion de polyol a été livré avec une semaine d'avance sans prévenir. L'automate a continué à incorporer la quantité de vinasse programmée alors que le produit était différent. L'exploitant était absent lors de la livraison et ne s'est pas aperçu du changement de produit stocké dans la cuve.

À la suite de l'événement, l'exploitant modifie les consignes de réception de livraison, les chauffeurs ne pourront plus décharger sans avoir vu un responsable au préalable.

Accident

Relâchement d'eaux souillées dans le milieu naturel.

N° 50461 - 16/08/2017 - FRANCE - 15 - SAINT-BONNET-DE-SALERS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50461/>



Vers 8 h, lors du déchargement d'un casier, une poche d'eau souillée éclate dans une unité de méthanisation. Les eaux se déversent dans le bassin de collecte des eaux pluviales, puis le milieu naturel. Ces eaux de percolation de la méthanisation, chargées en matières en suspension, polluent les eaux d'abreuvement d'animaux d'élevage situés en aval. L'exploitant met en place un raccordement d'eau potable pour abreuver ces animaux.

Le bouchage ponctuel d'une buse a provoqué la formation d'une poche d'eau dans la matière en digestion du casier. Lors d'une opération de déchargement, la poche s'est percée et vidée d'un seul coup. Le personnel, occupé par le déversement du casier, a tardé à obturer le bassin permettant le confinement des eaux souillées. Par ailleurs, le personnel n'était pas suffisamment formé à la procédure de confinement du bassin.

Suite à l'incident, l'exploitant révisé la procédure de confinement du bassin et forme son personnel à son application.

Accident

Pollution des sols dans une installation de compostage et de méthanisation

N° 51523 - 30/03/2018 - FRANCE - 44 - SOUDAN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51523/>



Dans une installation de compostage et de méthanisation, des écoulements de digestats, lixiviats et jus issus du compostage polluent le sol et les fossés recueillant les eaux pluviales. Des riverains signalent ces rejets. L'exploitant fait curer les fossés et pomper les jus de surface. Les digestats, lisiers et composts sont épandus. Les abords sont nettoyés et le site est clôturé.

Un épisode pluvieux associé à une mauvaise gestion des quantités de déchets entrant sur le site sont à l'origine de cette pollution. Les matériaux sortants n'étaient pas évacués assez rapidement. Il y a donc eu accumulation de matières sur site. L'inspection des installations classées relève plusieurs défaillances organisationnelles :

- mauvaise identification des risques liés à l'activité ;
- gestion insuffisante des entrées et sorties de matières ;
- absence de procédure ;

- formation insuffisante des employées.

Un nouvel exploitant rachète le site. La nouvelle équipe dirigeante met en place des procédures et forme le personnel. Les quantités de déchets gérées sont réduites afin d'être conformes avec le régime de classement ICPE du site (déclaration).

Accident

Déversement d'huile dans une installation de méthanisation

N° 58378 - 27/01/2021 - FRANCE - 71 - CIEL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58378/>



Vers 1 h, 40 l d'huile s'échappent de l'évent de sécurité d'un compresseur dans une installation de méthanisation. Le produit se déverse sur le bitume et, malgré la mise en place de l'absorbant par l'exploitant, il atteint le regard de collecte des eaux pluviales. L'huile rejoint le BIEF voisin en point bas de la parcelle après passage dans le débourbeur/déshuileur. Les résidus sont ramassés et le bitume nettoyé ainsi que le débourbeur/déshuileur. Des analyses sont réalisées sur l'eau de rejet.

L'installation est mise à l'arrêt pendant 2 jours le temps de la réparation du compresseur.

Le blocage d'une électrovanne empêchant l'huile moteur de circuler est à l'origine de l'événement.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place un bassin de rétention étanche en amont du débourbeur/déshuileur afin que les eaux de rejet ne rejoignent plus directement le milieu naturel. Une analyse sera réalisée avant tout rejet.

Accident

Attaque informatique d'une installation de méthanisation

N° 56854 - 09/05/2020 - FRANCE - 22 - LAMBALLE-ARMOR .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56854/>

Vers 5 h, un samedi et lendemain de jour férié, le réseau informatique d'une entreprise de méthanisation est victime d'une cyberattaque par un ransomware. L'alerte est donnée par les employés suite à la perte d'affichage de l'écran de supervision, sans arrêt du fonctionnement du process. L'équipe de production sécurisent les différents process, en déconnectant tous les câbles réseaux. Un plan de continuité d'activités est mis en place et la gestion des process s'effectue en mode manuel et humain. Une communication est faite auprès du personnel équipé d'ordinateur portable sur l'interdiction de se connecter au réseau interne. Deux jours plus tard, une reconnexion de chaque process par les câbles réseaux directement sur les automates est effectuée.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le télétravail a été déployé et favorise la multiplication d'attaques informatiques.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- un pare feu en coeur de réseau sur datacenter et sites sensibles ;
- un contrôle des PC ;
- une organisation des équipes d'infrastructures des réseaux ;

- des audits sécurité ;
 - des tests de restauration des serveurs en masses (1 fois/mois) ;
 - la mise en place de centre externe de contrôle 7j/7j et 24h/24h contre les cyberattaques ;
 - un pare feu en coeur de réseau sur les 20 sites stratégiques du groupe ;
 - une sensibilisation des utilisateurs à l'hygiène informatique.
-

Accident

Fuite de glycol au niveau de la cogénération d'une installation de méthanisation N° 58353 - 10/10/2019 - FRANCE - 44 - DERVAL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58353/>

Dans une installation de méthanisation, au niveau de la cogénération, le moteur de l'échangeur de fumées s'arrête. L'entreprise chargée de la maintenance constate que le niveau de pression d'eau de refroidissement moteur est trop faible. Une fuite de glycol est visible au niveau de l'échangeur thermique des fumées. L'échangeur est remplacé. La fuite engendre des pertes de production et des dommages matériels estimés à 12 000 EUR. 50 l de glycol se sont écoulés.

La fuite est due à la présence d'un échangeur thermique percé. Par ailleurs, le gaz était trop riche en soufre.

À la suite de l'événement, le filtre à charbon est changé régulièrement et une surveillance du niveau de soufre dans le gaz est mise en place.

Accident

Incendie dans une installation de méthanisation N° 53489 - 26/03/2019 - FRANCE - 71 - CIEL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53489/>

Vers 16 h, dans une installation de méthanisation, un feu se déclare sur un tas d'issues de céréales de 300 t stocké dans le bâtiment de stockage d'intrants. Un opérateur détecte de la fumée blanche sortant du bâtiment. Il arrose le tas afin de le refroidir. Sur les lieux vers 17 h, les pompiers injectent 3 m³ d'eau en profondeur au moyen d'une lance à eau. L'engin télescopique de l'exploitant est utilisé pour atteindre le coeur du foyer. Le tas de matières est étalé dans un endroit libre du bâtiment pour le laisser refroidir. La diminution de la température est suivie à l'aide d'une caméra thermique. Vers minuit, la température est de 60 °C, puis 40 °C à 4 h et 10 °C le lendemain matin. Les pompiers quittent le site.

Le tas de matière a absorbé l'eau utilisée pour l'extinction. Les déchets sont réintégrés petit à petit au processus de méthanisation en 15 jours.

Le tas de matière a fermenté, provoquant un auto-échauffement. Une combustion spontanée s'en est suivie.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de surveiller régulièrement les tas d'intrants au moyen d'une sonde de température à fourrage afin de détecter rapidement un début d'auto-échauffement.

Accident

Fuite de digestat sur une unité de méthanisation

N° 56802 - 09/02/2021 - FRANCE - 59 - VOLCKERINCKHOVE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56802/>

Dans la nuit, une pré-fosse de 20 m³ qui recueille le lisier d'une partie des porcheries d'engraissement se fissure dans une exploitation agricole comprenant une unité de méthanisation. Le lisier de porcs charcutiers avec teneur en azote total de 3,7 kg/t se déverse sur le sol gelé à - 8 °C. Une partie du lisier s'infiltre dans le réseau de drainage des digesteurs et s'écoule par le fossé. Le lendemain matin, l'exploitant constate la pollution à son arrivée sur le site. Le tuyau souple de la pompe est modifié et envoie le lisier, 250 à 300 m³ max, dans les 3 digesteurs pour baisser le niveau des fosses, ne plus avoir de pression sur la pré-fosse et sécuriser l'ouvrage.

Du fait d'une pente naturelle de 2 %, le déversement atteint le bas de la parcelle jusque dans la pelouse des voisins et le petit fossé en bordure de l'exploitation. Les riverains se plaignent des odeurs. L'accès à l'habitation voisine est nettoyé, le lisier gelé sur la surface du sol est enlevé à la pelle et 20 t de cailloux de rabotage de route sont déposés sur l'allée du voisin. Les entreprises d'hydrocurage ne peuvent pas intervenir, car les pompes de leur camion gèlent en raison des températures extérieures. L'exploitant pompe le lisier en surface et en récupère 0,5 m³. Les résidus de terre mêlés au lisier sont dirigés vers l'hygiéniseur de l'unité de méthanisation du site.

Une pompe hacheuse est immergée dans cette pré-fosse et renvoie, toutes les 2 heures, 1 m³ de lisier dans un digesteur mis en service au début de l'année. Afin de comptabiliser le lisier envoyé, un tuyau remonte avec un débitmètre. Pendant la nuit, le froid et le vent ont gelé cette partie aérienne occasionnant l'obstruction du tuyau par de la glace. La pompe a fait son cycle sauf que, d'après l'installateur, elle a provoqué une pression qui, en plus du gel, a fissuré une partie du haut de la pré-fosse.

À la suite de l'événement, les tuyaux extérieurs d'arrivée à la pré-fosse sont calorifugés pour éviter une prise en glace du lisier par le gel.

Accident

Explosion mortelle dans une entreprise de traitement des eaux usées

N° 56463 - 03/12/2020 - ROYAUME-UNI - 00 - BRISTOL .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56463/>



Vers 11h20, une explosion se produit dans un digesteur de boues dans une entreprise de traitement des eaux usées. Quatre employés et un sous-traitant décèdent.

Le digesteur est conçu pour décomposer les déchets organiques et générer du méthane (gaz inflammable) pendant le processus. En fonctionnement normal, la composition du gaz dans le digesteur ne peut s'enflammer. En cas d'entrée d'air dans le digesteur, cela crée un mélange explosible. L'explosion qui en résulterait ferait exploser le toit du digesteur au point faible où le toit rejoint la coque.

D'après la presse, l'explosion est due à une montée en pression dans la cuve de méthanisation.

Accident

Rejets de lixiviat et méthane dans un centre de méthanisation

N° 53713 - 29/11/2018 - FRANCE - 42 - SURY-LE-COMTAL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53713/>



Dans un centre de méthanisation, des fuites de lixiviats sont constatées au niveau des 4 silos semi-enterrés destinés au processus de digestion d'effluents d'élevage et de déchets verts. Les parois bétonnées des 4 silos présentent des fissures. Des flaques sont présentes au sol. Par endroits, des dépôts d'oxydes de soufre sont observés, signalant la possibilité de formation d'une atmosphère toxique et corrosive (sulfure d'hydrogène). Des bulles de gaz, observées dans les flaques de lixiviats, indiquent qu'il y a des fuites de biogaz et risque de formation d'une atmosphère explosive.

En raison des risques en présence, le procédé de méthanisation est mis à l'arrêt : l'aspersion de la biomasse est arrêtée et cette dernière est égouttée.

Le biogaz restant dans les silos est brûlé, soit dans la chaudière de cogénération, soit dans la torchère. L'accès aux installations est interdit pour toute personne autre que l'exploitant. Un périmètre de sécurité est mis en place et l'accès à un logement (celui du fils de l'exploitant) situé à 40 m est interdit.

Suite au constat de fuites de lixiviats et de biogaz en juillet 2015, des réparations avaient été entreprises par le constructeur des silos. Ces injections de résines dans les fissures se sont avérées insuffisantes et de nouvelles fissures sont apparues. Selon un expert, les fissures sont dues au retrait du béton lié à des défauts de conception (absence de chaînage, insuffisance des armatures, absence de cuvelage avec membrane d'étanchéité).

De nouveaux travaux sont prévus : injection de résines, renforcement du ferrailage du béton, application d'un système d'étanchéité résistant aux liquides et aux gaz et notamment au soufre, aux fluctuations de température et de pH.

Les conséquences économiques sont importantes pour l'exploitant. Du fait de l'arrêt de la cogénération, il y a arrêt du chauffage de l'atelier et du logement voisin, pertes d'exploitation liées à la vente d'électricité. A ceci s'ajoute la perte des matières organiques entrantes et la perte d'un contrat de rachat d'engrais (digestat). Faute de financements disponibles, l'installation a été définitivement fermée.

Accident

Fuite sur un digesteur

N° 57222 - 21/04/2021 - FRANCE - 62 - CALAIS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57222/>

Vers 17 h, une fuite de digestat se produit sur le digesteur de 3 000 m³ de l'unité de méthanisation-compostage d'un centre de traitement et élimination des déchets non dangereux. Les installations gaz et électrique sont sécurisées. L'exploitant déplace le digestat à l'aide d'une chargeuse et l'épand sur la pelouse du site pour éviter un écoulement vers les champs alentours et rendre accessible l'arrière du digesteur. L'exploitant souhaite remettre 400 m³ de digestat dans le méthaniseur. Le service support signale qu'au-delà la biologie de celui-ci serait compromise.

La quantité de digestats répandus sur le sol est estimée entre 1 000 et 1 200 m³. Le pompage avec des camions d'assainissement classiques se révèle impossible, car le liquide est trop épais. Des camions pour aspirer les gravats de chantier sont utilisés, mais une

benne ne fait que 10 m³. L'exploitant ne sait pas quoi faire des digestats épandus. Il décide d'en stocker une partie dans une alvéole en faisant un merlon avec des déchets verts à l'entrée de celle-ci. Cependant ce dernier ne tient pas en tas. L'option retenue serait de les envoyer vers des installations de compostage si ce n'est pas trop liquide pour elles. Les arrivages de déchets verts sont stoppés et détournés vers un autre centre.

L'ouverture accidentelle d'une vanne est à l'origine du déversement. L'exploitant met plus de 30 minutes à la refermer. L'ouverture pourrait être due à un problème sur la commande pneumatique. La vanne se trouve en hauteur à l'extérieur. Le digestat est passé à travers les vitres du bâtiment d'extraction et l'a envahi.

Lors de sa visite, l'inspection des installations classées constate :

- que la vanne d'isolement du réseau pluvial a été fermée dès le début de la fuite et qu'il n'y a pas d'écoulement vers le milieu naturel ;
- que le digestat très épais a coulé en formant une nappe de 30 cm d'épaisseur qui est restée dans l'établissement, sauf peut-être à l'arrière où un peu de digestat a pu s'épandre dans un champ ;
- une odeur de gazon fermenté est constatée, mais pas plus importante qu'habituellement et aucune habitation ne se trouve à proximité ;
- aucune perte des équipements électriques et des dispositifs de sécurité (incendie, torchère, détecteur gaz..) ;
- le méthaniseur contient encore 1 400 m³ et le biogaz produit est valorisé dans un groupe électrogène comme en fonctionnement normal.

Accident

Fuite de fumier liquide sur un site de méthanisation

N° 56791 - 10/08/2020 - FRANCE - 15 - SAINTE-EULALIE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56791/>



Vers 17h45, une fuite de 84 m³ de fumier liquide se produit sur un site de méthanisation. Le produit s'écoule dans le caniveau et sur la route puis se déverse dans le MONCELLET et la MARONNE.

Un compresseur ayant disjoncté, le joint de la porte d'un silo se dégonfle. Sous la pression du produit, le joint dégonflé sort, en pied de porte, de la goulotte métallique qui le maintient en place. Le liquide sort alors du tunnel de fermentation. Le digestat se dirige alors vers la zone de rétention jusqu'à la digue en périphérie du site où il passe à travers atteignant ainsi la route. Il se répand jusqu'au bassin d'orage-déshuileur de la communauté de communes puis dans un ruisseau et une rivière.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce le compresseur et assure la rehausse et l'épaississement de la digue en périphérie.

Le site a déjà fait l'objet de plusieurs dysfonctionnements.

Accident

Incendie dans un centre de compostage en situation irrégulière

N° 51561 - 12/05/2018 - FRANCE - 80 - EPPEVILLE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51561/>



Vers 15 h, un feu se déclare sur un stock extérieur de 1 000 t de bois non broyé (bois de palettes) dans un centre de compostage. Les flammes se propagent à plusieurs tas de déchets verts bruts ou compostés représentant 6 000 t au total. Elles atteignent également des véhicules du site. Une centaine de pompiers protège une usine de méthanisation voisine ainsi que des cuves de carburant. La ressource en eau du réseau public étant insuffisante, les secours puisent dans un étang proche. Les déchets sont arrosés au fur et à mesure de leur déplacement et retournement par le personnel. L'incendie est éteint le surlendemain au matin. Un pompier est brûlé au cours de l'intervention.

Les 1 000 t de bois de palettes sont détruites ainsi qu'une partie des 6 000 t de déchets verts. Une benne, 3 véhicules et un engin de broyage de palettes sont endommagés. Des traces de début d'incendie sont visibles sur un bâtiment. 15 employés sont en chômage technique. Des quantités importantes d'eaux d'extinction se sont infiltrées dans le sol.

L'inspection des installations classées constate que les hauteurs des tas de bois brut et broyé et des andains de compost (7 à 8 m de haut) et l'absence de réelle séparation entre eux ont gêné l'intervention des pompiers. Selon l'exploitant, tous les stockages avaient été regroupés et concentrés sur une partie du site de manière à libérer de l'espace sur une autre zone au niveau de laquelle des travaux de bétonnage devaient avoir lieu pour mettre en conformité les installations. Le site a déjà connu plusieurs incendies dont le dernier, en janvier 2017 (ARIA 49628), avait également entraîné une intervention longue et complexe en raison de la configuration des stockages.

Depuis plusieurs années, et malgré plusieurs procédures administratives exigeant la régularisation, le site continue d'exercer ses activités de manière non-conforme : compostage réalisé sur des aires non étanches, absence de réserve incendie et de bassin de rétention. Les riverains et entreprises voisines (unité de méthanisation) s'inquiètent de la situation.

Accident

Rejet de digestat dans une usine de méthanisation

N° 51814 - 05/06/2018 - FRANCE - 31 - BELESTA-EN-LAURAGAIS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51814/>



A 6h30, dans une usine de méthanisation, lors d'un violent orage, un disjoncteur pilotant une vanne d'un bac de stockage de digestat de 2 000 t saute, entraînant l'ouverture de cette dernière. L'organe de sécurité de la vanne qui garantit sa position normalement fermée ne joue pas son rôle et la vanne reste ouverte.

Un déversement de 150 t de digestat, liquide de couleur noire, s'écoule vers le réseau pluvial et atteint LA GRASSE. La pollution dans le ruisseau est diluée en raison d'un nouvel orage très violent et d'un épisode pluvieux important (30 mm en 1h30). Lors de la visite d'inspection de l'état du cours d'eau réalisée à 17h30 avec les services de secours, la pollution n'est plus visible.

Les surtensions sur le réseau électrique provoquées par les orages ont entraîné un défaut électrique à l'origine de l'événement. L'organe de sécurité de la vanne, qui n'a pas assuré sa fonction, est testé. L'exploitant décide de compléter l'organe de fermeture par une consignation physique afin d'éviter la répétition de cet accident.

Accident

Fissure d'une vis d'alimentation dans une usine de méthanisation

N° 51744 - 11/05/2018 - FRANCE - 71 - CHAGNY .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51744/>



Dans une usine de méthanisation en arrêt technique depuis un mois, la vis de répartition des déchets alimentant les cribles trampolines de chaque ligne de tri se casse vers 6 h en début de poste. La chaîne de tri est arrêtée. L'arrêt technique couplé à cet incident a pour conséquence de réduire l'alimentation des digesteurs en matières organiques. Le biogaz produit étant insuffisant pour être valorisé, la torchère se déclenche. Les ordures ménagères sont détournées vers l'installation de stockage des déchets voisine.

Une fois déposée, une très forte usure est constatée sur une partie de la vis de répartition. La chaîne de tri est remise en service trois jours plus tard après réparation de la vis.

Accident

Menace d'effondrement de la paroi d'un digesteur

N° 51174 - 09/07/2017 - FRANCE - 49 - SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51174/>

Vers 9 h, l'exploitant d'une unité de méthanisation agricole constate que la paroi extérieure d'un des digesteurs est anormalement boursouflée. Après en avoir averti le constructeur, il ouvre une des portes pour soulager la structure et éviter l'effondrement du mur. L'exploitant constate que les poutres transversales de structure et la rampe d'aspersion sont tombées sur le fumier.

Le digestat et les jus sont contenus sur le site. Le site est mis en sécurité et la production arrêtée. Les digesteurs et hangars de stockage sont vidangés.

Depuis la mise en fonctionnement de l'installation, les problèmes d'étanchéité des portes du digesteur sont récurrents. L'unité de méthanisation n'apparaît pas conforme au projet tel qu'il avait été présenté par le constructeur. Les joints des portes, normalement étanches, ont tous cédé prématurément à 2 reprises, entraînant d'importantes pertes de production compte tenu des fuites de biogaz vers l'extérieur. Depuis la mise en place d'une 3ème génération de joints en septembre 2016, l'étanchéité n'était toujours pas correctement assurée. Le constructeur n'ayant pas résolu le problème, l'exploitant avait trouvé comme solution provisoire l'utilisation d'engins de levage pour faire pression sur les portes.

Une procédure d'expertise est engagée, l'exploitant s'interrogeant sur la fiabilité de la conception de l'installation. Les préjudices financiers sont importants en raison de l'interruption prolongée de l'activité.

Accident

Fuite de digestat d'un méthaniseur

N° 56881 - 17/02/2021 - FRANCE - 18 - PLAIMPIED-GIVAUDINS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56881/>